



**Formation** validée au titre de la formation continue

**Jeudi 16 mai 2024, de 11h à 14h**

**En présentiel uniquement**

*Bibliothèque de l'Ordre des Avocats,*

*Tribunal Judiciaire de Créteil*

## **La procédure disciplinaire :**

**le dossier disciplinaire, l'audience, les voies de recours  
et les conséquences d'une sanction disciplinaire  
sur les poursuites pénales et la peine**



**INSCRIPTION à la formation par mail**

**[safcreteil@gmail.com](mailto:safcreteil@gmail.com)**

**RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS**

**Syndicat des Avocats de France section Val-de-Marne**

Maude SAVEY –E-mail : [maude.savey@gmail.com](mailto:maude.savey@gmail.com)

Kristel LEPEU –E-mail : [klepeu.avocat@gmail.com](mailto:klepeu.avocat@gmail.com)

# **La procédure disciplinaire :**

## **le dossier disciplinaire, l'audience, les voies de recours et les conséquences d'une sanction disciplinaire sur les poursuites pénales et la peine**

Au-delà de l'assistance à nos clients personnels, chaque semaine nous sommes cinq à assuré la défense des personnes détenues devant la commission de discipline de Fresnes.

Les sanctions prononcées ont des conséquences immédiates sur le détenu mais également sur le déroulé de sa peine.

Toutefois, la procédure disciplinaire et surtout les recours ouverts aux détenus contre les décisions prises, sont souvent méconnus.

L'entrée en vigueur du code pénitentiaire, la jurisprudence, les pratiques, les réflexes à avoir, autant de bonnes raisons de participer à cette formation gratuite qui se tiendra

**le JEUDI 16 MAI 2024**

**de 11h à 14h**

**à la bibliothèque de l'Ordre des avocats du Val-de-Marne  
Tribunal judiciaire de Créteil**

Seront abordés :

- Les acteurs et le dossier disciplinaire (le CRI, les fautes, le rapport d'enquête, la décision de poursuite, ...)
- L'audience en commission de discipline (composition, débats, conclusions, décision)
- Les délais et voies de recours (saisine de la DISP, saisine du TA et les trois recours)
- Les conséquences d'une sanction disciplinaire

Pour se faire, la section SAF du Val-de-Marne recevra

**Maître Benoît DAVID**, Avocat au barreau de Paris exerçant en droit pénal, droit pénitentiaire, droit d'asile, droit à la vie privée et à l'image et droits de l'homme, intervenant également devant la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour pénale Internationale pour laquelle il est inscrit sur la liste des conseils habilités.

Il est par ailleurs, membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Paris, Délégué du bâtonnier aux perquisitions et au contrôle des lieux de privations de liberté.

À l'issue de son intervention, un débat avec la salle aura lieu.



## La procédure disciplinaire :

**le dossier disciplinaire, l'audience, les voies de recours  
et les conséquences d'une sanction disciplinaire  
sur les poursuites pénales et la peine**

---

**Jeudi 16 mai 2024, de 11h à 14h**

**En présentiel uniquement**

*Bibliothèque de l'Ordre des Avocats,*

*Tribunal Judiciaire de Créteil*

### **Objectifs pédagogiques**

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de procédure disciplinaire (les acteurs, le dossier, l'audience, voies de recours ...)

### **Compétences visées**

Amélioration des connaissances pratiques en droit pénitentiaire et réflexions sur le rôle de l'avocat entre les murs de la prison.

### **Public visé et prérequis**

Toute personne intéressée par le droit pénitentiaire : magistrat.e.s, avocat.e.s, juristes associatifs, étudiant.e.s.

Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

### **Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement**

Apports théoriques et pratiques.

Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

### **Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

La formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



# BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à [safcreteil@gmail.com](mailto:safcreteil@gmail.com)

SAF, 34 rue Saint-Lazare, 75009 Paris

[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

**Inscription préalable avant le 15 mai 2024**

Nom : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance (dépt) : .....

Numéro SIRET : .....

Adresse : .....

CP..... Ville.....

Tél.....E-mail.....

Barreau ou activité professionnelle .....

Participera à la formation :

***La procédure disciplinaire : le dossier disciplinaire, l'audience, les voies de recours et les conséquences d'une sanction disciplinaire sur les poursuites pénales et la peine***

Section du Val-de-Marne le 16 mai 2024

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation sur le site du SAF et m'engage à le respecter

## FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 - SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

**Durée de la formation** : 2 heures

**Pour valider la formation**, Il sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à votre arrivée à la formation. Une attestation de présence vous sera adressée après la formation.